



Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)

Communiqué de presse

Consécutivement au rapport qui vient d'être rendu public par la Commission d'Enquête mise en place par la Résolution du Conseil des droits de l'homme en septembre 2016, à travers lequel cette commission reconnaît expressément la commission des crimes contre l'humanité depuis avril 2015 et qui continue à se commettre à l'encontre des populations civiles, la Coalition Burundaise pour la CPI (CB-CPI), aimerait porter à la connaissance de l'opinion tant nationale qu'internationale ce qui suit :

1. La CB-CPI félicite la commission internationale d'enquête sur le Burundi qui vient de présenter un rapport réconfortant pour les victimes en ce sens qu'elle vient de conclure sur la Commission des Crimes contre l'humanité au Burundi et met en exergue la continuité de crimes graves perpétrés par les agents de l'Etat et la milice Imbonerakure sur des populations civiles ;
2. La CB-CPI est satisfaite que pour une première fois, Pierre Nkurunziza est nommément cité comme responsable des crimes en cours au Burundi. La Commission révèle l'existence d'un cercle restreint de généraux autour de Nkurunziza qui commande la répression à travers une chaîne parallèle, les ordres de tuer étant exécutés par les éléments du Service National de Renseignement (SNR), de l'armée, de la police et de la milice Imbonerakure;
3. De même, la Coalition félicite la Commission pour avoir établie une liste non exhaustive des présumés auteurs et demande que cette liste ne soit pas communiquée au Gouvernement du Burundi au risque qu'elle pourrait engendrer des tueries sélectives à l'encontre de certains présumés auteurs en vue d'effacer certaines preuves. Du moment que le Gouvernement du Burundi n'a pas voulu collaborer avec la Commission, il est étrange qu'il s'empresse à demander que la liste des présumés auteurs lui soit communiquée;
4. La CB-CPI soutient entièrement la demande de la Commission qui s'adresse à la Cour Pénale Internationale en vue d'ouvrir dans les plus brefs délais une enquête sur le Burundi. La coalition joint encore une fois sa voix à celle de la Commission pour que la CPI démarre des enquêtes immédiates en se servant notamment des conclusions des enquêtes menées par cette commission;
5. La CB-CPI remercie énormément les Commissaires et tous ceux qui ont collaboré avec eux pour que ce rapport si professionnel soit rendu public. Nous réitérons la demande de la Commission pour que le Conseil des Droits de l'Homme qui tient sa 36^{ème} session du 11 au 29 septembre 2017 puisse renouveler le mandat de la Commission afin que les nombreux crimes en cours puissent continuer à être documentés. La CB-CPI soutient également les autres pertinentes recommandations émises par la Commission.

Fait ce 05 septembre 2017

Pour la CB-CPI,

Se Lambert NIGARURA

Président et Représentant Légal.